

# PROGRAMME RESPECT – ÉTÉ 2026

**Les enfants fréquentant le Camp de jour Courcelette devront respecter un code de vie que l'on nomme le «programme respect». Les enfants accompagnés devront également le respecter :**

**Code de vie usuel :** Les enfants auront la chance de vivre dans un environnement où l'esprit d'équipe, le respect et le plaisir seront à l'honneur. Cela dit, des méthodes pédagogiques et ludiques seront utilisées afin d'encourager la bonne conduite de tous et chacun.

L'enfant qui manifestera des **gestes ou des comportements inacceptables** sera soumis à la procédure suivante :

**1<sup>er</sup> manquement :** Avertissement verbal à l'enfant et signature du parent et prise de conscience des prochaines étapes du système d'avertissement;

**2<sup>e</sup> manquement :** Avertissement écrit à l'enfant et signature du parent et prise de conscience des prochaines étapes du système d'avertissement;

**3<sup>e</sup> manquement :** Suspension du camp de jour d'une journée sans remboursement, avertissement écrit à l'enfant avec signature du parent. Un plan d'intervention peut être mis en place.

**4<sup>e</sup> manquement :** Suspension du camp de jour d'une semaine sans remboursement, avertissement écrit à l'enfant avec signature du parent. Un plan d'intervention peut être mis en place

**5<sup>e</sup> manquement :** Renvoie définitif du camp de jour sans remboursement, avertissement écrit à l'enfant avec signature du parent.

\*Par gestes ou comportements inacceptables sont entendus :

- Aggression, violence physique, verbale ou psychologique envers un autre enfant ou un membre du personnel;
- Fugue à plusieurs reprises ce qui met la vie de l'enfant et celle du personnel en danger;
- Intimidation, menace physique ou verbale;
- Vol ou extorsion (taxage);
- Manque de respect (ex : l'enfant n'écoute pas les consignes), insulte, langage vulgaire ou blessant;
- Problème de comportement répétitif (ex : l'enfant ne suit pas son groupe) ;
- Aller dans la forêt sans son animateur/accompagnateur;
- Poser des gestes à caractère sexuel.

**Les étapes ne sont pas appliquées automatiquement dans l'ordre selon la gravité des agissements de l'enfant. Par exemple, il est possible de passer de l'avertissement 1 à l'avertissement 4 selon le comportement.**

**Important - Accompagnement :** Le système d'avertissement est le même pour les enfants accompagnés. Toutefois, nous laissons plus de latitude et de chances aux enfants accompagnés avant d'appliquer des mesures disciplinaires. En effet, nous offrons un service d'accompagnement afin de permettre à l'enfant de recevoir de l'aide pour gérer ses émotions et ses comportements en créant une routine et éviter les débordements.

En remplissant le formulaire d'accompagnement, le parent accepte ce système d'avertissement.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Nom des enfants : \_\_\_\_\_